

HISTORIQUE-DENOMINATION- MEMBRES

SYNCASS signifie aujourd'hui, «**Syndicat National des Cadres, Agents et Employés des Secteurs des Services**» appelé initialement «Syndicat National des Professionnels Cadres spécialisés de Santé » puis, « Syndicat National des Professionnels de Santé, Cadres et Agents des Services de Santé ».

Créé le 18/04/1991 à la faveur de l'ouverture démocratique proclamée le 24 avril 1990 au Congo Kinshasa alors Zaïre, le SYNCASS a été enregistré depuis 1992 par les Ministères du Travail et de la Fonction Publique. Il regroupait avant la dernière révision de ses statuts, les personnels de la Santé humaine, sans distinction de profession ni de niveau d'études, puis en raison de son dynamisme dans les revendications en faveur de ses membres, les Professionnels de la Santé animale (vétérinaires) et végétale (agronomes) qui l'on rejoint en 1998 et tout récemment les techniciens de développement rural (TDR). Son action avait commencé dans le secteur public pour s'étendre depuis 1998 dans le privé où il compte à présent plusieurs membres dans les entreprises tant privées que para-étatiques. Comme son nom l'indique, il a un caractère national et se trouve représenté par ses structures dans toutes les provinces de la République Démocratique du Congo.

La dernière révision de ses statuts a étendu son action sur les cadres et employés de tous les secteurs des services avec comme objectif majeur : démarrer un vaste mouvement syndical cadre en R.D.Congo, notre pays, celui-ci étant en arrière dans le domaine de syndicalisation des cadres. Le SYNCASS affilié à ce jour tout Cadre, Agent ou autre employé(e) de la RDC de même que tout(e) travailleurs(euse) qui adhère et défend chacun d'eux selon ses droits. Avant la guerre de 1996 – 1997 ses effectifs étaient de plus ou moins 5000 cadres. Enfin 2001, ces effectifs sont estimés à ±7000 Cadres, Agents et Employés des Secteurs des Services publics, privés ou para étatiques.

STRUCTURES – ORGANISATION

Les organes du SYNCASS sont : le Congrès, le Conseil National, le Comité Exécutif National et le Secrétariat Général. Hormis le Congrès, tous ces organes se retrouvent mutatis mutandis, en provinces et districts. Au niveau local, c'ad dans l'hôpital, l'entreprise ou autre établissement de toute nature, l'on retrouve l'Assemblée locale et le Comité syndical local. Des Comités Femmes sont également mis en place depuis fin 1997 par le Secrétariat National chargé de la syndicalisation et de la Promotion de la Femme. Le Congrès se réunit tous les 5 ans pour définir les orientations générales; le Comité Exécutif National oriente l'action du SYNCASS pendant la période s'écoulant entre deux ans. Le Secrétariat général joue le rôle de Bureau du Comité Exécutif National et gère le syndicat au quotidien.

Fait rare chez les jeunes organisations syndicales de notre pays, le SYNCASS a déjà organisé et tenu son premier Congrès ordinaire (du 22 au 24 octobre 1998) et deux Conseils Nationaux (décembre 95 et novembre 2000), signes évidents de son fonctionnement démocratique. Les dirigeants du SYNCASS tirent donc leur légitimité de ces instances régulièrement et démocratiquement organisées. Les principaux d'entre eux sont : KIBISWA KWABENE Naupess, Secrétaire Général ; MUTAMBA MPOYO Tapoy, Secrétaire Général Adjoint / Relations Professionnelles ; MULENDA LUKWAMTE, Secrétaire Général Adjoint / Administration et projets ; Mme KOKANA Anne marie Présidente du Comité National Femme MANDEFI Rody Président du comité jeune, Claude INTSULU Secrétaire du comité jeune, Odette MUPOSO Trésorière du comité jeune. SYNCASS. Signalons que cinq des quatorze membres du Secrétariat Général du SYNCASS sont des Femmes.

Chaque secteur ayant des affiliés au SYNCASS est coordonné par un Secrétariat Exécutif National élu par les membres dudit secteur au cours de l'assemblée, du conseil syndical ou du Congrès. Il fait parti, avec son adjoint, du Comité Exécutif National et se trouve à l'avant-garde de l'action syndicale du SYNCASS dans son secteur.

BUT – OBJECTIFS – MOYENS D' ACTIONS.

Dans ses objectifs majeurs, le SYNCASS veut assurer la défense collective et individuelle de ses affiliés, la protection des emplois de ceux-ci et la promotion de leurs intérêts socio-professionnels et moraux en vue d'une amélioration constante de leurs conditions de travail et de leur standing de vie. Il participe à l'effort universel de vulgarisation et de mise en œuvre des textes juridiques garantissant les droits humains en général et ceux socio-économiques en particulier, avec un accent particulier sur les droits syndicaux et ceux de la femme.

Il assure, pour ce faire, une formation syndicale et professionnelle permanentes de ses membres pour garantir la qualité et la réussite de leurs actions et pour l'acquisition ou la pérennisation, de la convivialité citoyenne et de nouvelles méthodes de travail, plus efficaces et mieux adaptées aux besoins des bénéficiaires de leurs prestations. En matière de formation, domaine prioritaire du SYNCASS, celui-ci a déjà accumulé une expérience éducative certaine en disposant, déjà à ce jour, de ses propres éducateurs (trices) syndicaux(cales) et d'un nombre important des membres ayant reçu une formation syndicale de base pour un syndicalisme d'excellence, de responsabilité et de renouveau. C'est un fait rare dans le monde des jeunes syndicats congolais.

Pour réussir son action, le SYNCASS privilégie la négociation et les techniques de résolutions pacifiques des conflits ainsi que tous les moyens et mécanismes garantis par les lois nationales et instruments juridiques internationaux. Le SYNCASS ne recourt à la grève que comme moyen ultime et non régulier de son action revendicative et cela, en cas de mauvaise foi avérée du partenaire social se trouvant en face de lui. Il entreprend des actions tendant à développer la solidarité entre ses membres en vue de promouvoir leur progrès et d'assurer la satisfaction de leurs besoins. Ainsi conçoit-il et met en œuvre des projets socio-économiques en faveur des travailleurs(euses) en général notamment dans les domaines de lutte contre le SIDA en milieux de travail, des mutuelles de Santé, de l'information aux masses laborieuses, etc...

AFFILIATION – COOPERATION – PARTENARIAT

Le SYNCASS est parmi les rares jeunes syndicats congolais, nés à la faveur du pluralisme syndical réinstauré en 1990, qui ont une affiliation internationale. En effet, c'est depuis juillet 1995 qu'il a été affilié à la Fédération Internationale des Employés Techniciens et Cadres « FIET », organisation qui a fusionné avec trois autres syndicats internationaux pour constituer, à partir de janvier 2001, l'UNI (Union Network International), un grand Réseau mondial des syndicats regroupant plus de 15 millions de membres appartenant à plus de 400 syndicats de plus de 120 pays, mobilisés pour faire face aux effets néfastes de la mondialisation et aux multiples défis de la nouvelle économie.

Le SYNCASS coopère, à travers l'UNI, avec l'organisation des cadres Suédois la LO/TCO qui est comme le SYNCASS, membre de l'UNI. Il travaille également en partenariat avec les organisations membres de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) notamment la Fédération des Services (FdS), la Fédération Santé-Sociaux, le Syndicat des Cadres Santé-Sociaux (SYNCASS-CFDT), l'Union Confédérale des Ingénieurs et Cadres de la Confédération Française Démocratique du Travail (UCC-CFDT) et avec le Syndicat des Techniciens et Cadres de la Fédération Générale des travailleurs de Belgique (SETCA / FGTB). Ces organisations des Cadres européens échangent des informations et expériences avec le SYNCASS en syndicalisme des Cadres et l'assistent sur le plan logistique. Le SYNCASS démarre, dès janvier 2002, une coopération en matière de formation en Management (Niveau Master) avec le Syndicat des Cadres et Ingénieurs Australiens (APSMA) affilié à l'UNI. Dans ce cadre, deux membres du SYNCASS bénéficieront de bourses d'études chaque année.

Le SYNCASS travaille en partenariat avec les employeurs qui acceptent de mettre au point avec lui des séminaires ou module de formation spécifique à leurs employés dans le but d'améliorer notamment les relations de collaboration entre les délégués ou représentants de l'employeur, la qualité ou la performance des prestations professionnelles de ces employés, etc...

Tel a été le cas en 2001 avec l'Archidiocèse de Kinshasa, le Centre Hospitalier de Kingasani, l'Hôpital Pédiatrique de Kalembelembe (Croix Rouge de Belgique)...

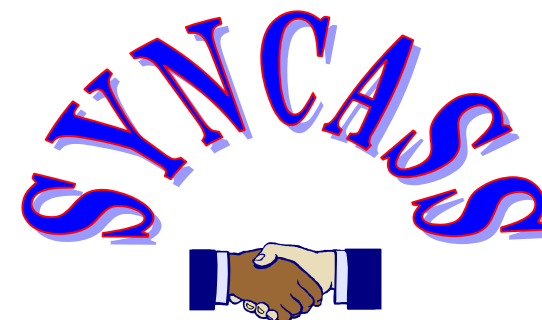
PERSPECTIVES D'AVENIR

Le SYNCASS veut organiser les Cadres et les Agents de maîtrise, en raison de leur rôle et position stratégiques dans l'entreprise, tout en développant leur solidarité avec les travailleurs(euses) d'autres catégories, afin qu'ensemble, ils soient le moteur du développement socio-économique de la R.D.Congo. A cet effet, le travail consiste notamment à examiner les obstacles juridiques et pratiques empêchant les cadres à se syndiquer ou à participer aux négociations collectives, concevoir les stratégies pour éliminer ces obstacles ; étudier les problèmes spécifiques posés par les Cadres et / ou agents de maîtrise, définir et appliquer les stratégies syndicales appropriées pour y apporter les solutions adéquates ; mettre en place les structures syndicales qui s'occupent réellement et de façon permanente des problèmes des cadres et agents de maîtrise et les autres catégories de Travailleurs(euses) de l'Entreprise en enlevant au Cadre l'illusion d'être employeur.

Le SYNCASS élabore ainsi ses programmes d'action à la carte c'est-à-dire en fonction des besoins spécifiques exprimés par ses membres au sein de chaque entreprise ou service.

Syndicat National des Cadres, Agents et Employés des Secteurs des Services

AFFILIE A L'UNI / CSI
B.P. 261 KINSHASA 1
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SYNCASS

=

Travail – Solidarité – Victoire
Syndicat d'excellence et du renouveau
Revendication – Actions – Négociation
Carrefour des Cadres, Agents et Employé(e)s /
travailleurs(euses) de la RDC

Permanence : 36 Av. de la justice, Gombe B.P.261 Kinshasa 1 RDC
Tél : 00243 81 598 17 12, 00243 81 508 4152

Email : syncass1@yahoo.fr ,
Website: <http://syncass.africaefuture.org>